

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Noémie Morin

<https://www.cadre21.org/membres/8f7c15402d1fdb020e441bc6>

Date d'obtention : 2021-12-01 16:15:46

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que la méthode d'intervention Sexto offre un cadre aux intervenants dans le milieu scolaire et permet à tous les autres intervenants impliqués dans une démarche de dénonciation de sexto d'avoir des balises claires. Ça permet d'avoir un protocole clair, d'offrir une réponse rapide aux jeunes donc de leur faire vivre de la détresse moins longtemps avec des procédures judiciaires pouvant être lourdes et coûteuses. Je retiens surtout que c'est une méthode qui fonctionne et qui aide à réduire les dommages dans des situations de sexto. Ça permet aux jeunes d'être sensibilisés au lieu d'être directement judiciairisés aussi.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais être plus attentive aux possibles dénonciations de Sexto et je pourrai intervenir de façon adéquate grâce à la formation. Je me sentirai plus en confiance et j'aurai l'impression de mieux accompagner les élèves. Je pourrai respecter un cadre clair et rassurer les élèves sur les démarches à poursuivre. Je saurai mieux ce que je dois faire lors d'une dénonciation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je devrai faire particulièrement attention à la confidentialité et à ne pas entraver le travail des policiers en m'assurant de bien suivre la trousse Sexto. Je vais être plus attentive aux dénonciations qui pourraient survenir lorsque je ne m'en attends pas et prendre toutes les dénonciations au sérieux. Je vais surtout m'assurer que les élèves ne me montrent pas les photos et m'assurer aussi qu'elles cessent de circuler rapidement en prenant toute l'information nécessaire pour pouvoir confisquer les cellulaires des personnes qui propagent les sextos.